

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 septembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 35 Nombre de votants : 40

Excusés : M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Pouvoirs : M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CALLEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri, (Arcinges).

N°2024/N°136**OBJET : EXONERATION EN FAVEUR DES MEDECINS ET AUXILIAIRES
MEDICAUX ET VETERINAIRES**

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieures à cinq ans, à compter de l'année suivante celle de leur établissement.

Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- annule et remplace la délibération 2014-129,
- décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires,
- fixe la durée d'exonération à 2 ans.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M. Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240919-2024-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 26/09/2024